

Image not found or type unknown



# L'huissier peut-il vous demander de régler une dette de votre concubin ?

Fiche pratique publié le 30/09/2014, vu 518 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Les concubins ne sont, en principe, responsables que des dettes qu'ils contractent personnellement. Cependant, il arrive que les juges leur appliquent la règle de la responsabilité solidaire.**

La solidarité des époux en matière de dettes contractées pour l'entretien du ménage ou l'éducation des enfants n'est pas applicable aux concubins.

[\*\*Voir le détail\*\*](#)